



Compte rendu du Conseil Communautaire du 29 Juin 2011 à Labathude

Présents : Mrs LANDES J., GIMENO J., Mme CADIERGUES R., Mrs ANDURAND J., FROMENTEZE Y., MONBERTRAND G., FAURE Ch., THEIL R., DESCARGUES L., Mmes PRUDON M., Mrs CABRIDENS M., BAGREAUX R., Mr BERTI R., Mr COUDERC S., Mme JAMMES N., Mr DELLAC P., Mme BRUNET J., Mrs CABANES V., VIROLE J., TRUEL D., LEWICKI P., LAULAN P., Mmes GASQUET J., CAGNAC G., Mrs MARTINEZ P., ROUMEGOUS Cl. MAMOUL M., Mme LAFON O., Mrs ERALES R., LABORIE J.M., GENOT M., Mme LANDES M., Mrs NAYRAC J.L., DESCARGUES Ch., Mmes BOUVY J., CORNIL M.H., Mrs GOUTAL A., GRIFFOUL J.L., LABLANQUIE Cl., LACAZE J. Cl., LACARRIERE B., SERRES J. Ch., Mr CALMETTES S.

Absents ou Excusés représentés par suppléant : Mmes LAFAGE F., VERMANDE M.Ch. Mr LANDES J., THAMIE O., VERMANDE M. Ch, DELMAS J.P.,

Absents ou Excusés : Mme BERTHOUMIEU M., Mrs COURTOIS J., CAYREL P., LABRUNIE N.

Secrétaire de séance : Mr. COUDERC S.

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membres présents	44

1- Adoption compte-rendu du conseil communautaire du 28 Avril 2011

Monsieur J Andurand souhaite que :

- Page 2 / Point 3 : le débat concernant le niveau d'augmentation des taxes soit plus développé et que notamment il soit mentionné la proposition initiale d'augmenter le produit de 7%.

Le Président précise qu'il est difficile dans un compte rendu de relater l'exactitude des débats mais que ce point là aurait pu être plus détaillé.

Le paragraphe suivant est donc modifié avec les compléments suivants :

« Monsieur le Président propose un premier scénario basé sur une augmentation des taux d'imposition de 7 points, ce qui amène amènerait les taux d'imposition à hauteur de :

- Taxe d'habitation : 10.24%
- Taxe Foncier bâti : 7,31%
- Taxe Foncier non-bâti : 77,32%
- CFE : 14.08%

J Andurand expose que compte tenu du contexte national actuel, de la rigueur budgétaire imposée notamment par le gel des dotations de l'Etat, de la diminution du pouvoir d'achat des ménages et du fait que nous nous trouvons sur un territoire relativement pauvre, une hausse de fiscalité de 7% paraît trop importante. L'augmentation de certains chapitres interpelle comme le chapitre des charges de personnel (+13% entre le réalisé 2010 et le prévisionnel 2011). Si un point de fiscalité équivaut à environ 11 300€, n'est-il pas possible de diminuer les dépenses de fonctionnement de 56 500€ et de n'augmenter la fiscalité que de 2 points cette année.

P Dellac expose qu'effectivement il faut diminuer les dépenses, mais également trouver de nouvelles recettes. La taxe de séjour est une des pistes. Une autre serait de réfléchir sur la voirie à un meilleur équilibre entre les communes situées en zone de montagne et celles en zone de plaine.

C Lablanquie expose qu'une augmentation de 7% est trop importante et s'étonne de voir les indemnités des Vice-Présidents augmenter.

J Courtois trouve qu'il serait gênant d'augmenter de 7 points cette année et de devoir appliquer une nouvelle hausse en 2012.

V Labarthe répond que :

- Dans le budget de fonctionnement certaines charges sont incompressibles et la communauté de communes subit les augmentations de certains postes, notamment sur le chapitre 65 avec le SDIS passé de 188 000€ en 2010 à 194 000€ en 2011, ou le SYDED avec un coût annuel estimé à 370 000€ en 2011.
- L'activité voirie et le niveau de service appliqué pour la voirie par la communauté de communes dépasse largement le volume transféré, pour diminuer la charge du service voirie dans le budget de fonctionnement il faut donc revoir le niveau de service à la baisse.
- Les Vice-Présidents sont très actifs et très impliqués au quotidien, et il est rappelé qu'ils ne demandent pas de remboursement de frais de déplacement.
- La difficulté de l'équilibre du budget est que le nombre de compétences transférées n'est pas à hauteur du transfert de fiscalité, exemple de la petite enfance qui coûte environ 30 000€ par an (participation financière au fonctionnement des crèches) et pour lequel il n'y pas eu de transfert.

Suite à ces débats, il est décidé que l'augmentation des taux ne dépassera pas 4 points en 2011 mais qu'il est indispensable d'engager une réflexion sur le long terme, sur les projets en cours et à voir sur les moyens que l'on se donne pour les porter.

- Page 2 / Point 3, que l'avant dernier paragraphe soit modifié ainsi :

« Mr le Président propose de mettre en place une Commission Finance chargée de traiter des questions relatives à l'élaboration et l'exécution du budget communautaire et à la fiscalité directe locale. Elle sera chargée en particulier de travailler sur l'évolution des taux d'imposition de la communauté de communes ».

- Page 2 / Point 4, que la présentation du budget soit plus détaillée.

V Labarthe explique qu'il est difficile de retranscrire l'intégralité de la présentation du budget dans le compte-rendu, les tableaux de synthèse distribués en séance et mentionnés dans le compte-rendu font office de présentation. Une synthèse avec des graphiques sera annexée au prochain compte-rendu (Cf. Annexe 1).

- Page 12 / Point Subvention Jeunes agriculteurs :

J Andurand précise que la subvention de 600€ de la commune d'Aynac annoncée pour l'organisation de la fête de la Terre à Rueyres ne sera peut-être pas validée par le conseil municipal.

En ce qui concerne la subvention pour la fête de la Terre à Rueyres la Communauté de Communes compensera la subvention de façon à ce que le montant initial prévu soit maintenu.

Suite à ces remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Délibération sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Suite à la demande de plusieurs communes, une délibération type a été envoyée par la CC aux 19 communes. Mr le Président rappelle qu'il ne s'agit que d'une proposition et qu'elle peut être amendée au gré de chacun.

Cependant il est important :

- de dénoncer la proposition de créer une communauté de communes qui regrouperait 84 communes (CC du Haut Ségala, Figeac Communauté, CC Causse Ségala Limargue, une partie de la CC Vallée Causse et 5 communes de l'Aveyron).
Des compétences telles que la voirie seraient difficile à gérer sur le périmètre proposé. Par ailleurs on peut s'interroger sur la pertinence d'un périmètre avec des communes distantes de plus de 100 km (entre Puyjourdes et Labastide du Haut Mont). Enfin les premiers résultats de l'étude de fusion engagée avec Figeac Communauté et le Haut Ségala montre que les retombées financières d'une telle fusion serait minime (seulement 500 000€ de DGF en plus).
- de retenir néanmoins un périmètre élargi, comme celui du Syndicat mixte du Pays, pour assurer certaines compétences qu'il serait pertinent de traiter à cette échelle comme la promotion et l'animation du développement économique, la promotion touristique ou encore l'urbanisme (dont le SCOT).

Monsieur le Président propose de délibérer au titre de la CC sur le modèle de la délibération envoyé aux communes et de donner un avis défavorable au projet de SDCI.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Suite à la réunion du 12 mai 2011, qui a réuni tous les élus de ce grand périmètre à Figeac, la proposition faite est de créer deux territoires :

- Une entité sur l'axe Nord Sud Latronquière – Lacapelle – Livernon
- Une autre entité structurée autour de Figeac Communauté

Un groupe de travail constitué de représentants des 4 communautés de communes a été mis en place et se réunira régulièrement pour faire avancer cette réflexion. Pour la CC Causse Ségala Limargue les représentants sont : Vincent LABARTHE, Jacques VIROLE et Pascal LEWICKI.

Monsieur le Président précise qu'il est important de rester dans une dynamique d'évolution. En effet, la DGF est gelée jusqu'en 2014, la seule façon de la faire augmenter et de faire évoluer le périmètre du territoire.

Un projet de courrier à destination des CC du Haut Ségala, CC Vallée Causse et pour information à la CC Pays de Sousceyrac est distribué aux membres du conseil communautaire afin de le valider. Il est accompagné de propositions d'axe de réflexion en vue d'une réorganisation des périmètres des collectivités en termes de développement, de services,...

Deux modifications du courrier sont proposées :

- Préciser que le même courrier sera transmis aux communes membres 15 jours après l'envoi aux communauté de communes destinataires
- Dans le paragraphe sur les écoles, il est rajouté en plus de l'investissement sur les bâtiments « une réflexion sur le fonctionnement ».

Après apport de ces modifications, le courrier sera envoyé au 1^{er} juillet aux communautés de communes et au 15 juillet à leurs communes membres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3- Discussion sur la participation financière des communes pour la création de voies nouvelles et délibération sur les travaux de création et d'aménagement de voirie en cours

Monsieur le Président rappelle qu'à l'origine lors de la prise de compétence Voirie, la CC souhaitait prendre dans la voirie communautaire uniquement les voies à partir du moment où elles étaient terminées mais la Sous-Préfecture nous avait obligé à intégrer dans la compétence la création de voies nouvelles.

Cela représente en investissement :

- En 2009 : 25 000€
- En 2010 : 80 000€
- En 2011 : 260 000€

Compte tenu de l'augmentation croissante de la charge, Monsieur le Président propose de réfléchir à la mise en place d'un fond de concours versé à la CC par les communes et d'étudier la faisabilité juridique de la répartition suivante :

- 25% pour les communes en zone de plaine
- 75% pour les communes en zone montagne

Ensuite Monsieur le Président explique à l'assemblée le mode de calcul de la DGF et son évolution dans le temps. Suivant le mode de calcul actuel, le critère voirie n'est aujourd'hui utilisé pour le calcul de la DGF que dans la part Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Sur la communauté de communes, la majoration due à la fraction voirie représente en 2010 42 453€, l'écart entre les communes situées en zone montagne et en plaine n'est donc pas significatif.

JC Serres demande que les documents présentés soient transmis aux communes (Cf. Annexe 2).

J Andurand demande si une enveloppe constante ne peut pas être prévue pour tous les travaux de voirie et qu'en fonction du montant à prévoir pour la création de voies nouvelles (qui pourrait être transmis en Octobre par les communes à la CC), on baisse l'enveloppe pour l'investissement sur des voies existantes.

Monsieur le Président répond que cette solution peut être retenue mais qu'elle engendrera un décalage dans la programmation prévue.

Pour information, Monsieur le Président rappelle l'évolution significative des travaux d'investissement fait par la CC et les communes :

- 2004 : 388 577€
- 2005 : 450 241€
- 2006 : 368 171€
- 2007 : 441 317€
- 2008 : 515 200€
- 2009 – 2010 (uniquement CC) : 573 000 et 582 000€

Les travaux d'entretien ont également beaucoup augmenté, passant de 317 000€ de travaux réalisés par la CC et les communes en 2005 à 755 000€ de travaux d'entretien réalisés par la CC en 2010.

On constate une évolution importante des sommes consacrées aux travaux de voirie.

Aucune décision ne peut être prise ce soir mais Monsieur Le Président demande à chaque commune d'en discuter en conseil municipal, et de mettre ce point en débat lors de la première réunion de la Commission Finances.

Délibérations sur les travaux de création en cours :

Compte tenu des débats précédents, la mention suivante sera intégrée dans les délibérations concernant les travaux de création de voirie : « La communauté de communes s'autorise la possibilité d'appeler un fonds de concours conformément au règlement en cours de définition »

- Renforcement de la VC du Jague – Anglars

Montant de la part CC : 5 989.50€ HT
Entreprise retenue : STAP SAS

- Aménagement du cœur de village - St Maurice en Quercy

Montant de la part CC : 26 976€ HT
Entreprise retenue : STAP SAS

- Terrassement Hameau Les Vignes - Thémines

Montant de la part CC : 34 423,50€ HT
Entreprise retenue : TPJ

- Aménagement Lieu dit Cap de Lassolle – Ste Colombe

Montant de la part CC : 87 382.50€ HT
Entreprise retenue : STAP SAS

4- Rapport des commissions

- S Calmettes, Commission collecte et traitement des déchets
 - Un tableau récapitulatif avec l'emplacement des bacs à été remis à chaque commune. Il faut le compléter en précisant si les emplacements ont besoin d'aménagement puis le retourner au plus vite à la CC.
 - Le bulletin communautaire est en cours d'élaboration, il sera diffusé en juillet.
 - La commission se réunira le 28 juillet 2011 pour une présentation du bilan de l'évaluation de la qualité du tri sélectif suite aux plans d'actions par commune mis en place en 2009-2010 par le SYDED.
- J Virole, Commission voirie intercommunale, assainissement
 - Les travaux d'enduits et de PATA sont en cours. Il n'y aura pas de PATA réalisé sur les routes dont la réfection est prévue d'ici 3 ans sauf cas particulier.
 - Une carte de proposition de classement des voies en 4 catégories a été remise à la dernière commission. Les communes doivent faire remonter leurs remarques à L Tillet pour que ce classement puisse être finalisé rapidement, et que la commission puisse travailler sur les niveaux de service associés à chaque catégorie.

- P Lewicki, Commission développement économique
 - Les marchés concernant les travaux du rond point ont été attribués mais les travaux ne débiteront qu'en septembre. Le projet a été retenu dans le PER ce qui nous permettra d'obtenir des subventions.
 - ZA d'Aynac : projet d'achat de terrain derrière l'entreprise LAFARGUE. Une réunion est prévue le 12 juillet avec la commune d'Aynac, la Sicaseli et la CC.
 - Madame Sarthe de LDI (Lot Développement Industrie) est venue visiter l'entreprise ALTEC qui a un projet de rénovation d'environ 300 000€. Il n'y a pas de subvention possible car l'entreprise appartient à un groupe qui a plus de 500 salariés mais Madame Sarthe va le mettre en lien avec la Mécanic Vallée.
 - Monsieur Tocaben peut avoir des aides pour construire son atelier sur la ZA Ribaudenque. A ce jour le sous seing privé avec la CC n'est pas signé.

- P Martinez, Commission action culturelle, équipements sportifs
 - Une réunion avec les structures lecture du territoire a eu lieu le 9 juin au Pôle Multiculturel. Il y a eu une présentation de la médiathèque, du personnel, de son rôle et des projets d'animation. Cette réunion a permis d'envisager la mutualisation du fonds propre de livres en cours de constitution à la médiathèque, la mise en place de permanence dans les communes dépourvues d'offre lecture et l'appui de l'animatrice de la médiathèque dans le développement d'animations autour de la lecture dans les communes.
 - Une réunion a eu lieu avec les responsables des écoles de foot et de rugby pour établir un planning de l'utilisation du stade d'Anglars.
 - Environ 60 personnes ont assistés à la première séance de cinéma à Leyme qui s'est déroulée le 27 Juin. Il est prévu 2 projections mensuelles à partir de la rentrée. Lors de cette séance, le manque de confort des sièges de la salle de spectacle a été soulevé. Une solution devra être étudiée pour y remédier.
 - Environ 800 à 1000 personnes ont assisté à la fête de la musique à Théminettes.
 - Les travaux du stade d'Anglars débiteront quand nous auront reçu les accords de subventions. (DETR : 141 750€, CG : 100 000€ et CR141 750€)

- C Faure, Commission santé, social, petite enfance
 - Le 24 mai le contrat enfance jeunesse a été signé.
 - Une première trame de projet de santé doit nous être proposée par l'ARS. Ce document doit nous permettre de remobiliser les professionnels dès que possible.

- JL Nayrac, Commission tourisme, habitat, désenclavement numérique
 - Chemins de randonnée : les 2 CAE n'ont pas été renouvelés, le débroussaillage sera réalisé par les agents de la CC quand le planning le permettra. Il est demandé aux communes de passer au tracteur dans les endroits accessibles. Le balisage sera réalisé par la CC à partir d'octobre, en fonction des plannings.
 - Circuit VTT : la plaquette est disponible à l'office du tourisme.
 - Taxe de séjour : une simulation réalisée par L'ADT est présentée, cela représenterait entre 18 000€ et 24000€. Il faut donc réfléchir aux modalités de mise en place d'une taxe de séjour au réel ou au forfait, définir quelle sera l'affectation de la taxe et l'impact sur les communes de Leyme et Lacapelle-Marival qui la percevaient déjà. Une réunion de présentation de la taxe de séjour au professionnel du tourisme devra être envisagée à la rentrée.
 - ADSL : 264 abonnés il y a encore du potentiel sur certaines communes.
 - PAVE/ERP : la CAO a attribué le marché pour la réalisation des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics et réalisation des diagnostics des conditions d'accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) le 22/04/2011. L'entreprise retenue est le Bureau d'étude COVEIS (Montauban) pour un montant de 11 920€ HT, dont 200€ HT pour les diagnostics ERP de la CC. Il est rappelé que la CC coordonne le groupement de commande et les réunions collectives, mais chaque commune reste maître d'ouvrage et assure le suivi et la réalisation des études qui la concerne. La communauté de communes notifie le marché en groupement de commandes pour le compte des membres du groupement, mais conformément aux conventions constitutives du groupement de commandes, chaque membre signe le marché avec le prestataire et en assure le règlement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.
 - Ciné toiles sous les étoiles : la programmation est disponible sur le site internet

5- Délibération sur la composition de la Commission Finances

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 28 avril dernier il a été proposé de mettre en place une « Commission Finances » chargée de traiter des questions relatives à l'élaboration et l'exécution du budget communautaire, et à la fiscalité directe locale. Cette Commission présenterait ses propositions au Bureau Communautaire avant leur vote en Conseil Communautaire.

Plusieurs membres se sont portés volontaires pour intégrer cette commission.
Monsieur le Président propose que la commission finances soit composée de :

- Monsieur Jacques ANDURAND
- Monsieur Patrick DELLAC
- Monsieur Christian FAURE
- Monsieur Jacques GIMENO
- Monsieur Pascal LEWICKI
- Monsieur Vincent LABARTHE
- Monsieur Claude LABLANQUIE
- Monsieur Pierre MARTINEZ
- Monsieur Jean-Christophe SERRES
- Monsieur Jean-Luc NAYRAC

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6- Présentation des nouvelles dispositions de l'organisation du temps de travail des services de la communauté de communes et délibérations sur les créations de poste en cours

▪ Réorganisation du temps de travail

Monsieur le Président rappelle que la mise en place des 35 heures hebdomadaires du personnel a été actée par une délibération prise lors du Conseil Communautaire du 2 octobre 2000, pour une prise d'effet au 1er mars 2001. Cette délibération avait été transmise au Centre de gestion et avait reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 22 Février 2001.

Au vu de l'évolution de l'organisation générale des services, il semble aujourd'hui nécessaire d'envisager la mise en place d'un avenant précisant les modalités d'application des 35 heures au sein de la collectivité.

La volonté est de mettre en place un système homogène avec un temps de travail hebdomadaire et annuel identique qui s'applique à tous les agents employés par la collectivité, ceci dans un souci d'optimisation de la gestion des ressources humaines de la communauté de communes.

Une note sur la proposition de réorganisation du temps de travail a été présentée aux salariés le 15 juin dernier, puis transmise pour avis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 juin dernier.

Les grandes lignes de cette réorganisation :

- Tous les agents à temps plein effectuent 36 heures hebdomadaires réparties pour les agents de la collecte à hauteur de 7h12 par jour et pour les agents de la voirie à hauteur de 8h du lundi au jeudi et 4h le vendredi.
- La 36^{ème} heure effectuée au-delà des 35 heures légales est récupérée annuellement sous forme de 6 jours de RTT
- Les horaires d'été sont fixés de manière unique pour les services voirie et collecte : de la première semaine de juin à la deuxième semaine d'août incluse.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

▪ Création de postes

Fin Juin, l'effectif des agents de la CC est de 23 dont 9 agents au service Voirie, 7 à la collecte (dont un départ à la retraite fin juin) et 7 aux services Techniques et Administratifs. 17 sont titulaires, 3 sont stagiaires et 3 sont contractuels.

Monsieur le Président propose de créer :

- 3 postes d'adjoint technique 1ere classe par avancement de grade au 1^{er} juillet 2011 et de nommer :
 - Mr J Garric (examen professionnel)

- Mr B Payrot (ancienneté)
- Mr H Lestrade (ancienneté)

De ce fait, 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe seront supprimés.

- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} juillet et de nommer Mr K Michon (fin CAE)
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour le SPANC à partir du 15 septembre à temps complet pour 6 mois et de nommer Mr C Andrieu.
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe au 1^{er} août et de nommer Mme L Cavallé (concours externe).

Concernant ce dernier poste, L Cavallé évoluera dans ses fonctions puisqu'elle devient responsable du service collecte des déchets. De ce fait, certaines de ses missions au SPANC seront transférées à C Andrieu.

Deux délibérations sont prises pour fixer les primes et indemnités du grade de technicien principal 1^{er} classe et 2^{ème} classe :

- Prime de service et de rendement au 1^{er} juillet
- Indemnités Spécifique de service

Ces délibérations concernant L Tillet et L Cavallé.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

7- Délibérations sur les tarifs de location de la salle de spectacle de Leyme et proposition de mise en place d'un accompagnement ADEFPAT

➤ Tarifs de location de la salle de spectacle de Leyme :

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 28 Avril dernier, une délibération a été prise concernant la mise en place d'une régie de recettes pour la gestion de la Salle de Spectacle du Pôle Multiculturel de Leyme.

Afin de pouvoir mettre en place la location de la Salle, il convient de fixer les tarifs de location pour l'année 2011. Ces tarifs seront ensuite réévalués chaque année.

Les tarifs proposés pour 2011 sont les suivants :

UTILISATEURS	SALLE DE SPECTACLE DE LEYME	
	Sans Matériel	Avec Matériel
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES		
Associations	150 € / jour ou soirée	200 € / jour ou soirée
Entreprises/autres	220 € / jour ou soirée	270 € / jour ou soirée
HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES		
Associations	200 € / jour ou soirée	250 € / jour ou soirée
Entreprises/autres	270 € / jour ou soirée	320 € / jour ou soirée

Toutes les trois utilisations de la salle par une association du canton, la quatrième utilisation est gratuite (3 utilisations payantes et la 4^{ème} gratuite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Mise en place d'un accompagnement ADEFPAT :

Monsieur le Président rappelle que les deux équipements culturels communautaires inscrits dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (Pôle Multiculturel de Leyme et Salle de concert de Théminettes) sont désormais opérationnel.

Il convient désormais de définir les modalités de gestion et d'animation de ces équipements et en particulier :

- La politique et les orientations culturelles à développer à l'échelle de la Communauté de communes autour de ces équipements
- La mobilisation et l'implication des associations socio-culturelles locales et des partenaires culturels de proximité dans le cadre de ce projet culturel
- La détermination d'un projet d'animation socio-culturelle
- Les modalités de gestion courante des deux équipements
- Les modalités de gestion de la location des salles

En conséquence, Monsieur le Président propose de solliciter le Syndicat Mixte du Pays de Figeac, du Ségala au Lot-Célé pour la mise en place d'un accompagnement ADEFPAT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

8- Délibérations sur le plan de financement du Relais de Services Publics

Monsieur le Président rappelle que sur la période 2008-2010, une convention de labellisation du relais de Services Publics signée avec l'Etat a permis de bénéficier d'une aide de 10 000€ sur 3 ans. Cette convention arrivant à terme, il est possible en 2011 de solliciter une aide de 10 000€ qui sera apportée au titre du FNADT - CPER.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Postes de dépenses	Total HT
Charges de personnel et de structure ASL (Convention de financement)	10 000€
Coordination et suivi du projet par la SCIC	5 160€
Frais de maintenance	900€
Charges de personnel et de structure CCCSL	2 500€
TOTAL	18 560€

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Postes de dépenses	Total HT
Etat – FNADT CPER	10 000€
Autofinancement CCCSL	8 560€
TOTAL	18 560€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

9- Délibération sur le Rapport Prix et Qualité du service du SPANC 2010

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que le SPANC doit présenter un rapport sur la qualité du service avant le 30 juin 2011 au conseil communautaire. Chaque commune doit ensuite le présenter avant le 31 décembre 2011 à son conseil municipal et l'approuver.

Un rapport est remis à chaque commune puis il est présenté à l'assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

10- Décisions modificatives sur le budget primitif 2011

- Salle de concert de Théminettes :

Monsieur le Président propose de prendre une décision modificative de 4700€ sur l'opération 122 pour pouvoir payer le quitus de la SEM. Les crédits ouverts sur l'opération 122 seront pris sur l'opération 133 « Maison de la Communauté ».

- CFA de Leyme :

Monsieur le Président propose de prendre une décision modificative de 4658€ sur l'opération 119 (réouverture) pour payer le quitus de la SEM. Les crédits ouverts sur l'opération 119 seront pris sur l'opération 133 « Maison de la Communauté ».

- Antivirus pour le poste informatique des élus

Monsieur le Président propose de prendre une décision modificative de 4€ sur l'opération 102 pour payer l'antivirus du poste informatique des élus. Les crédits ouverts sur l'opération 102 seront pris sur l'opération 133 « Maison de la Communauté ».

- Ouverture crédits amortissement

Monsieur le Président propose de prendre une décision modificative de 100 000€ pour l'ouverture de crédits d'amortissement (compte 6811) et d'ouvrir 100 000€ pour l'équilibre de la section amortissement au compte 28128.

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

11- Informations diverses et délibérations sur les affaires courantes de la communauté de communes

➤ Garanties financières de la décharge d'Aynac

Monsieur le Président présente à l'assemblée le résultat de la consultation engagée pour assurer les garanties financières nécessaires au suivi post-exploitation de la décharge d'AYNAC pendant 30 ans.

Parmi les organismes bancaires sollicités, seuls deux d'entre eux ont été en mesure de nous répondre favorablement :

Dexia Crédit Local :	montant de la première cotisation annuelle	3811.25 €
Euro Caution Courtage :	montant de la première cotisation annuelle	2000.00 €

Ces deux offres garantissant le même montant de caution fixée à 381 125.00 € pour la première année. Monsieur le Président propose de retenir la proposition d'Euro caution Courtage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Aide à l'immobilier d'entreprise – Société Lacaze Energies

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération a été prise par le Conseil Communautaire du 27 janvier 2010 attribuant une aide à l'immobilier d'entreprise à la société Lacaze Energies dans le cadre de l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé à Leyme.

Il rappelle que l'aide du Conseil Général est subordonnée à une intervention équivalente de la part de la collectivité locale compétente en matière de développement économique sur le site d'implantation du projet.

Par courrier en date du 20 Novembre 2010, le Conseil Général du Lot nous informe que la Commission Permanente du 22 Octobre 2010 a décidé d'attribuer une subvention de 26 899,61€ pour des travaux d'aménagement du bâtiment industriel situé à Leyme, sous réserve d'une participation équivalente de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose de fixer le montant de l'aide apporté à la Société Lacaze Energies par la Communauté de Communes à hauteur de celle du Conseil Général du Lot, soit 26 899,61€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Forage stade d'Anglars

- Choix de l'entreprise

Monsieur le Président présente à l'assemblée le résultat de la consultation engagée pour la réalisation du forage pour permettre l'arrosage du complexe sportif d'Anglars. Parmi les 7 entreprises consultées, une seule offre nous est parvenue. Il s'agit de l'offre de l'entreprise Delta Forages d'ANGLARS pour un montant de 9533.32 € TTC.

Monsieur le Président propose de retenir cette offre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Dossier de déclaration de forage

Monsieur le Président informe l'assemblée que le forage devant être réalisé à ANGLARS pour l'arrosage du complexe sportif prévoit un prélèvement annuel supérieur à 1000 m³. Cette quantité de 1000 m³ impose la rédaction d'un dossier de déclaration de forage de la part d'un bureau d'études spécialisé.

Il est proposé de retenir le bureau d'études HYDRO GEO SERVICES travaillant régulièrement avec l'entreprise DELTA FORAGES et présentant l'avantage d'avoir déjà étudié la zone. L'offre de prix proposée par ce bureau d'études qui s'élève à 1554.80 € TTC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Contrat de mise à disposition pour le ménage

Monsieur le Président informe le conseil qu'un contrat de mise à disposition d'un agent pour assurer l'entretien des locaux de la communauté de communes du site de Lacapelle-Marival a été signé avec l'association Emploi Services de Gramat pour l'année 2011. Il est proposé d'augmenter le volume d'heures de 2 heures par mois pour effectuer le ménage de la médiathèque de Leyme et de signer un nouveau contrat à compter du 1^{er} juillet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Contrat fourniture téléphonie SABUT

Monsieur le Président rappelle qu'un contrat de maintenance d'infogérance concernant la téléphonie a été signé entre la Communauté de communes et l'entreprise Gérard Sabut le 30 Avril 2009.

Compte tenu des difficultés de fonctionnement rencontrées avec le matériel mis en place, il a été demandé à l'entreprise Gérard Sabut d'opérer un changement complet de matériel. Le coût de ce changement de matériel sera entièrement pris en charge par EGS. Le coût mensuel de l'abonnement pour le service de maintenance reste inchangé. Il est proposé de signer un nouvel accord cadre qui annule et remplace le précédent, intégrant le descriptif détaillé de la solution technique mise en place.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Remboursement EDF Salle de concert de Théminettes

Monsieur le Président informe que la Direction financière d'EDF a procédé au remboursement de la somme d'un montant de 134,04 € correspondant à la modification d'un abonnement. Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'encaisser le remboursement d'EDF par chèque n°6387084 du 09.06.2011 pour un montant de 134.04 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Contrat de location bouteille Oxygène Médical

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de disposer de matériel d'oxygénothérapie pour permettre au surveillant d'intervenir sur une victime. Compte tenu de l'impossibilité technique de procéder à la vérification annuelle du matériel existant à la piscine (matériel obsolète), il est proposé d'avoir recours à du matériel de location. Une demande a été faite en ce sens auprès de Cahors Médical.

Monsieur le Président propose de signer un contrat avec Cahors Médical.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Gratification Dimitri Dato – Stagiaire service Voirie

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes a accueilli Dimitri DATO, étudiant au Lycée Professionnel Agricole de Cahors-le Montat, en stage au sein du Service Voirie durant 10 semaines réparties de janvier à juillet 2011. En conséquence, conformément à la convention de formation en milieu professionnel, et compte tenu de la qualité du travail fourni, Monsieur le Président propose d'attribuer à Dimitri DATO une gratification de 30% du SMIC au prorata du nombre de jours réalisés au sein de la Communauté de communes dans le cadre de son stage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Avenant mandat de MO déléguée SEM – PER Leyme

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'application de la révision des prix aux travaux réalisés pour l'aménagement du pôle multiculturel de LEYME a entraîné un dépassement du montant de l'opération. Cette augmentation nécessite la signature d'un second avenant au contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée signé avec la SEM LDA le 09 Octobre 2007.

Suite à la signature de cet avenant le quitus SEM pourra être payé. Il précise que cet avenant sera signé par Mr VIROLE Vice-Président.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Durée amortissement investissement

Durée amortissement travaux piscine (intervention entreprise Batut) : 3 ans

Durée amortissement fonds de livres médiathèque : 3 ans

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

12- Questions diverses

RAS

Mr G Frescaline clôt la séance.

La séance est levée à 00H20.

Le Président

Vincent LABARTHE